



RAPPORT ANNUEL DE LA FCB POUR L'EXERCICE 2018-2019

Un rapport relatif à nos réalisations annuelles et à la commémoration du deuxième anniversaire de la Fondation Clarina Bastia (FCB) le 08 Mars 2019.

CONTENU

1. Mots du PDG de la Fondation.
2. Commémoration du deuxième anniversaire de la FCB.
3. Mots des Bénéficiaires et Organisations Partenaires.
4. Dépenses pour les activités de Commémoration du 08 Mars 2019.
5. Paiement des frais d'hébergement du Site Internet de la FCB pour les deux derniers exercices.
6. Paiement des frais de Rédaction des Statuts et Règlement Intérieur de la FCB.
7. Présentation des deux nouveaux programmes de la FCB.
8. Annexe

MOT DU PDG DE LA FCB : Éloge VILFRANC

« SI BEAUCOUP DE PETITS HOMMES FONT BEAUCOUP DE PETITES CHOSES A BEAUCOUP DE PETITS ENDROITS, LE VISAGE DU MONDE SE TRANSFORMERA A COUP SUR. »

J'éprouve un réel plaisir et une grande fierté de me tenir devant vous, en vue de célébrer le deuxième anniversaire de notre jeune Institution en l'occurrence la Fondation Clarina Bastia (FCB). Je voudrais commencer, par vous remercier de votre présence encore nombreuse aujourd'hui qui témoigne de votre intérêt pour la Fondation et aussi pour le travail que je fais au bénéfice des vulnérables « **Familles Monoparentales** » dans le Département du Centre d'Haïti.

Cordiale « Bienvenue » à chacun et à chacune et surtout un grand merci d'assister à ces activités. Merci également pour votre support indéfectible tout au long de cette dernière année qui a été marquée par de nombreux changements mais surtout par le lancement de deux nouveaux programmes au sein de l'Institution.

La Monoparentalité, considérée, par plus d'un comme un phénomène à évolution croissante, devrait être une préoccupation pour tous les acteurs de développement durable. D'autant que, la vulnérabilité des Familles Monoparentales est devenue en Haïti un problème préoccupant. Face à la complexité des défis actuels et futurs qui sont liés à l'accompagnement des Familles Monoparentales dans le Département du Centre d'Haïti, chaque Organisation Partenaire (OP) verra donc la nécessité de collaborer davantage aux nouvelles initiatives ou innovations de la FCB.

Un grand coup de chapeau à tous nos collaborateurs permanents particulièrement les Organisations Partenaires, les Bénéficiaires et autres de la FCB qui ont assumé avec enthousiasme leurs responsabilités par rapport aux programmes et projets qui font déjà la renommée et la fierté de l'institution à travers leurs localités respectives.

Je voudrais, une fois encore, remercier et féliciter tous les Bénévoles de la FCB. Je souhaiterais que tout le monde ait bien conscience du travail et du temps que nos Bénévoles consacrent à la FCB.

Cette année encore, nos efforts se sont donc concentrés là où les besoins se font de plus en plus pressants. Travailler davantage en vue d'accompagner le plus de Bénéficiaires possibles à travers le PMCFM. En voici quelques-unes de nos réalisations :

- Au 12 Novembre 2018, dépôt de tous les documents de la FCB au MICT pour les formalités de publication au Journal Officiel de la République « Le Moniteur ».
- Acheminement par la Primature de tous les documents de la FCB au Secrétariat de la Présidence pour les suites légales.
- Lancement du Programme d'Education pour Enfants Monoparentaux (PEEM).
- Lancement du Programme de Santé pour Familles Monoparentales et Plaidoyer pour leur Droit(PSFMPD).

COMMÉMORATION DU DEUXIEME ANNIVERSAIRE DE LA FCB

Le 08 Mars 2019 rappelle le deuxième anniversaire de la Fondation Clarina Bastia. En vue de célébrer cette date, le Conseil d'Administration de la FCB a proposé une journée de réflexion sur le phénomène de la « **Monoparentalité** » en Haïti mais surtout avec la participation de cent deux (102) Bénéficiaires du PMCFM y compris les trois Chefs des Organisations Partenaires et autres.

Le nombre de Bénéficiaires du PMCFM au 08 Mars 2019 est de cent vingt-six (126).En voici la répartition par zone au niveau du tableau ci-dessous :

LOCALITE	BENEFICIAIRES	PRÊTS EN HTG	PRÊTS EN USD
HINCHE	45	377,500.00	5,863.62
RINCON	10	90,000.00	1,397.94
LOSMAMONDE	12	96,000.00	1,491.14
DOS CANNOT	13	108,000.00	1,677.53

51, Rue des Petites Sœurs, Hinche – Haïti HT5110

Tél: (509) 4220-9191 / 4264-5380

Email : fcb@fondationfcb.org

Web : www.fondationfcb.org

LATOURNE	29	242,500.00	3,766.69
CAMPECHE	11	91,500.00	1,421.24
CERCA-CAVAJAL	6	45,000.00	698.97
TOTAL	126	1, 050,000.00	16,317.13

MOTS DES BENEFICIAIRES ET DES ORGANISATIONS PARTENAIRES

Quelques Bénéficiaires ont exprimé leur satisfaction par rapport au PMCFM. Leurs témoignages montrent déjà l'effet du programme sur la population ciblée. Par exemple, ils parlent du taux d'intérêt pratiqué par la FCB qui est totalement différent de celui des banques traditionnelles, des caisses populaires et des usuriers.

Les Responsables des OP, à leur tour, ne cessent de dire tout le bien qu'ils pensent par rapport aux différents programmes proposés par la FCB. La souplesse et la rapidité d'action qui caractérisent la FCB en font, selon les OP, l'une des jeunes institutions les plus efficaces dans la lutte contre la pauvreté dans le Département du Centre d'Haïti plus particulièrement. En tant que partie prenante, ils se donnent pour objectif comme acteurs de développement d'œuvrer quotidiennement en étroite collaboration avec les responsables de la FCB pour la réussite de ses projets respectifs.

DEPENSES POUR LES ACTIVITES COMMEMORATIVES DU 08 MARS 2019

Le 08 Mars 2019, le montant déboursé par le PDG de la FCB en vue de commémorer les activités du deuxième anniversaire se chiffre à cinquante mille quatre cents cinquante (50,450.00 HTG) Gourdes soit sept cents quatre-vingt-trois (783.62 USD) dollars américains.

PAIEMENT DES FRAIS D'EBERGEMENT DU SITE INTERNET DE LA FCB POUR LES DEUX DERNIERS EXERCICES

L'argent déboursé pour le paiement de l'hébergement du Site Internet de la FCB durant les exercices 2017-2018 et 2018-2019 s'élève à quatre cents un (401.67 USD) dollars américains.

PAIEMENT DES FRAIS DE REDACTION DES STATUTS ET REGLEMENT INTERIEUR DE LA FCB

Le montant de l'argent déboursé au 31 Juillet 2018 pour le paiement de la rédaction des Statuts et Règlement Intérieur de la FCB totalise soixante-quinze mille (75000.00 HTG) Gourdes soit mille (1000.00 USD) dollars américains.

FINANCEMENT DU PMCFM POUR LES 126 BENEFICIAIRES

La FCB n'a pas encore reçu de subvention dans le cadre du Financement du PMCFM et autres programmes. Ainsi, un million cinquante mille cinq cents (1,050, 500.00 HTG) Gourdes de Prêts soit seize mille trois cents dix-sept (16,317.13 USD) dollars américains qui sont en circulation au 08 Mars 2019, proviennent jusqu'à présent des initiatives privées du PDG de la Fondation.

51, Rue des Petites Sœurs, Hinche – Haïti HT5110

Tél: (509) 4220-9191 / 4264-5380

Email : fcf@fondationfcf.org

Web : www.fondationfcf.org

NOM DE L'ORGANISATION	NOM DU RESPONSABLE	LACALITE
SOVEPEP	ROLAND JASMIN	HINCHE
FOPDC	MARIE CARMELLE PAUL	HINCHE
AJADZL	BERNARD WILNO	LATOURNE

PROGRAMME D'EDUCATION POUR ENFANTS MONOPARENTAUX (PEEM)

« Ce n'est vraiment pas facile de vivre dignement en Haïti surtout quand on est Mère Monoparentale et qu'on veut être respectée. »



La Famille Monoparentale est constituée d'un seul adulte et d'au moins un enfant. L'enfant a pu être conçu hors des liens du mariage sans être identifié où l'un des parents avoir décédé. Les Familles Monoparentales se rencontrent à travers tout le territoire haïtien. Il s'agit d'un phénomène à évolution croissante. Les Familles Monoparentales haïtiennes résultent, pour une partie des cas, soit d'une séparation de couple concubin ou marié, soit d'un parent divorcé ou d'un abandon. Dans tous les cas, les femmes sont le plus souvent les délaissées.

51, Rue des Petites Sœurs, Hinche – Haïti HT5110

Tél: (509) 4220-9191 / 4264-5380

Email : fcf@fondationfcf.org

Web : www.fondationfcf.org

Il est très dur d'élever un enfant seul dans la pauvreté, sans assistance de la part de l'État. Évoluant dans de si malheureuses et instables situations, les Familles Monoparentales se voient dans l'impossibilité d'éduquer leurs enfants, voire de la parfaire.

Fait encore marquant, les enfants issus de ces familles, sont continuellement torturés par leurs parents qui déchargent sur eux le poids de leur misère. Voilà une situation de plus qui peut entraîner des enfants innocents à devenir des délinquants.

La première institution sociale qui peut aider les « Enfants Monoparentaux » à trouver leur place dans la société et d'avoir confiance en eux est la famille. Les parents ont pour obligation de permettre aux enfants de recevoir une bonne éducation, un bon comportement, un langage soigné et doivent veiller à leurs fréquentations même si beaucoup de ces enfants n'ont pas la chance de jouir des bienfaits d'un cadre familial. La famille, le milieu le plus apte à élever les enfants, ne peut cependant accomplir sa tâche en raison de la précarité.

Malgré tout, la croyance populaire haïtienne veut que les parents aient beaucoup d'enfants à l'idée que ces derniers puissent subvenir à leurs besoins dans la vieillesse. C'est ainsi que, certains pères, pour manifester leur virilité se contentent de concevoir beaucoup d'enfants qu'ils ne peuvent pas même nourrir voire éduquer. Face à cette situation, certains pères rompent leurs relations avec le reste de la famille facilement. D'autres affichent une attitude irresponsable sous le poids de la misère.

La Fondation Clarina Bastia, de par sa vision et de ses objectifs, veut que tout enfant monoparental puisse bénéficier d'une attention soutenue et d'un encadrement familial adéquat. Cela pourrait permettre la diminution du nombre d'enfants sans famille sillonnant les coins de rue des grandes villes de notre société en défaillance.

Comme les Familles Monoparentales gagnent leur vie au jour le jour, et subviennent difficilement à leurs besoins élémentaires. Ainsi, à part son Programme de Microcrédit Commercial pour Familles Monoparentales (PMCFM), la Fondation Clarina Bastia a lancé en Septembre 2018, un nouveau programme dit « Programme d'Éducation pour Enfants Monoparentaux (PEEM) » dont l'objectif est la couverture des frais scolaires pour enfants monoparentaux, surtout qu'Haïti souffre de la carence d'institutions étatiques capables de statuer avec efficacité sur le sort des enfants. Ces activités s'inscrivent dans la perspective d'améliorer les conditions de précarité dans laquelle vivent les enfants monoparentaux.

Disposant aussi de maigres revenus, une mère monoparentale est dans l'obligation d'assurer toutes les dépenses de sa famille, entre autres les soins de santé, la nourriture et les vêtements. En raison de tous ces débours, elle arrive difficilement à payer les frais scolaires de ses enfants.

Le support scolaire qui sera fourni aux enfants monoparentaux par la FCB, s'inscrit également dans le cadre de ses efforts visant à protéger les droits des enfants. Car, la situation de précarité dans laquelle

vivent les enfants monoparentaux constitue, sans aucun doute, un frein à leur épanouissement physique et moral ; une violation de leurs droits.

LISTE DES ENFANTS FAISANT PARTIE DU PROGRAMME D'EDUCATION POUR ENFANTS MONOPARENTAUX (PEEM)

ETABLISSEMENT : INSTITUTION MODERNE DE L'ESPERANCE

NOM	PRENOM	EXERCICE	ECOLAGE	FRAIS	EXERCICE	ECOLAGE	FRAIS
		2018-2019	6000 HTG	0.00 HTG	2019-2020	6000 HTG	1500 HTG
			6000 HTG	0.00 HTG		6000 HTG	1500 HTG
			6000 HTG	0.00 HTG		6000 HTG	1500 HTG
			6000 HTG	0.00 HTG		6000 HTG	1500 HTG
			6000 HTG	0.00 HTG		6000 HTG	1500 HTG
			6000 HTG	0.00 HTG		6000 HTG	1500 HTG
			0.00 HTG	0.00 HTG		6000 HTG	1500 HTG
			36,000.00	0.00 HTG		42,000.00	10,500.00

PROGRAMME DE SANTE POUR FAMILLES MONOPARENTALES ET PLAIDOYER POUR LEUR DROIT (PSFMPD)

Le Programme de Santé pour Familles Monoparentales et Plaidoyer pour leur Droit (PSFMPD) en Haïti, lancé en Septembre 2019 à Hinche dans le Département du Centre d'Haïti, fait partie de l'un des programmes de la FCB.

« La santé des mères des Familles Monoparentales : Une situation encore fragile. »

La FCB décrit le portrait des mères des familles monoparentales comme étant les femmes les plus à risques d'ailleurs c'est 60% de ces dernières qui sont monoparentales (dixit Marie Laurence Jocelyn Lasègue). Par exemple, devenir mère avant 20 ans et élever seule ses enfants augmenteraient les risques de maladie après 50 ans par rapport aux mères mariées. Est-ce pourquoi la FCB se donne pour objectif de plaider pour le droit de ces mères d'accéder à des services de santé de qualité.

La FCB s'est fixée un autre objectif centré sur la : Lutte contre les violences faites aux familles monoparentales. En 2017, 12% des femmes disaient avoir été victimes des violences sexuelles au cours de leur vie. (UNPFA-Haïti). Les femmes haïtiennes sont entre autre victimes de quatre formes de violence : Physique, morale, sociale et politique. Pour ce faire, la FCB a identifié les comportements pouvant aider à contrecarrer la violence faite aux vulnérables mères monoparentales.

Ces Familles monoparentales discriminées sont confrontées à de nombreux problèmes qui, soit isolément soit de manière combinée, peuvent également se poser aux autres membres de la société eux aussi sanitairesment vulnérables. Mais ce qui est préoccupant, c'est en cela qu'elles se distinguent des autres,

51, Rue des Petites Sœurs, Hinche – Haïti HT5110

Tél: (509) 4220-9191 / 4264-5380

Email : fcb@fondationfcb.org

Web : www.fondationfcb.org

l'augmentation de leur nombre, la concentration croissante chez ces mères, des foyers à revenus insuffisants, le fait qu'elles cumulent des handicaps et la présence des enfants monoparentaux.

Ces femmes monoparentales n'ont pas beaucoup de moyens financiers de sortir de leurs difficultés sanitaires, ce qui justifie la nécessité d'une intervention de la FCB. A ce titre, un certain nombre de solutions à court terme, pourrait s'avérer à la fois utile et efficace, à long terme, de renforcer les mesures permettant de rendre ces mères moins vulnérables au niveau sanitaire, et notamment les mesures générales destinées à accompagner les personnes marginalisées et discriminées sur le plan sanitaire, en particulier les mères monoparentales.

ACTIVITES SANITAIRES ET DE PLAIDOYER

Les besoins des femmes en matière sanitaire et de plaidoyer sont multiples et précises à la fois. En voici les activités à réaliser :

- Initier et mobiliser des groupes d'actions de femmes pour les questions de santé et autres problèmes dans les communautés.
- Recueillir des informations sur les questions de santé à présenter aux femmes et réunir initialement pour promouvoir l'idée.
- Visite de prospection dans les communautés et identifier les maladies les plus courantes chez les bénéficiaires.
- Rencontrer les entités concernées dans les communautés notamment les travailleurs de santé et les défenseurs actifs locaux.
- Promotion de la formation des sages-femmes et prise en charge des femmes enceintes et celles qui sont atteintes d'autres maladies.
- Accompagner les mères monoparentales dans le dépistage de toutes formes de cancer et autres maladies.
- Intensifier les activités de sensibilisation contre les violences faites aux mères marginalisées à travers les communautés.
- Former des femmes à la résolution des problèmes, aux activités de plaidoyer et aux techniques d'organisation.
- Autonomiser des groupes de femmes pour faire d'elles-mêmes du plaidoyer auprès des chefs des communautés et des autorités locales.
- Parler aux habitants des communautés qui sentent menacées par le fait que des femmes s'organisent et identifier ceux qui se sentent menacés et analyser la meilleure approche.
- Accompagner les femmes aux réunions les premières fois et discuter des autres méthodes de plaidoyer possibles.
- Recruter un formateur et former dix mobilisateurs communautaires à former des groupes de femmes.

IMPLANTATION D'UNE PHARMACIE COMMUNAUTAIRE

51, Rue des Petites Sœurs, Hinche – Haïti HT5110

Tél: (509) 4220-9191 / 4264-5380

Email : fcf@fondationfcf.org

Web : www.fondationfcf.org

Après avoir discuté avec notre Médecin expérimenté, Supporteur de la FCB mais de manière bénévole, sur l'achat éventuel par la Fondation Clarina Bastia de médicaments essentiels relatifs aux différentes maladies qui seront diagnostiquées chez les patientes (Familles Monoparentales), il nous a conseillé de préférence « **l'implantation d'une Pharmacie Communautaire** » et ce, en raison notamment des coûts élevés des médicaments à travers les Pharmacies de la place. Effectivement, le constat est bien évident, les prix des médicaments au niveau de ces structures sont réellement exorbitants. Donc, une Pharmacie Communautaire instituée et gérée par un membre du personnel de la FCB serait plus économique et pour les patientes (Bénéficiaires) et pour le futur de l'Institution.

D'autres en plus, comme nos différents programmes et projets visent le long terme, donc dotée la FCB d'une Pharmacie communautaire serait un atout de grande portée pour la population ciblée.

ANNEXE :

- FCB : Fondation Clarina Bastia
- OP : Organisation Partenaire
- PMCFM : Programme de Microcrédit Commercial pour Familles Monoparentales
- PEEM : Programme d'Education pour Enfants Monoparentaux
- PSFMPD : Programme de Santé pour Familles Monoparentales et Plaidoyer pour leur Droit.
- SOVEPEP : Service Organisationnel de la Vie économique du peuple Plateau central.
- FOPDC : Femmes Organisées pour le Développement du Centre.
- AJADZL : Association des Jeunes en Action pour le Développement de la Zone Latourne.
- MICT : Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales.

Pour le Conseil d'Administration de la FCB :

Sherly MONDESIR, coordonnatrice de Projet

Éloge VILFRANC, PDG de la FCB

51, Rue des Petites Sœurs, Hinche – Haïti HT5110

Tél: (509) 4220-9191 / 4264-5380

Email : fcb@fondationfcb.org

Web : www.fondationfcb.org

51, Rue des Petites Sœurs, Hinche – Haïti HT5110

Tél: (509) 4220-9191 / 4264-5380

Email : fcf@fondationfcf.org

Web : www.fondationfcf.org